



Information réglementaire post tenue de l'AGO,

du 26 Juin 2019

Microdata porte à la connaissance de ses actionnaires :

→ Après comparaison du PV de l'AGO et du contenu du projet de résolutions figurant sur l'avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire, il est à noter que le texte desdites résolutions est resté quasi-inchangé, sauf pour la cinquième résolution qui a été modifiée comme suit : "L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'arrivée à terme du mandat du commissaire aux comptes, M. Nawfal AMAR. Elle décide de nommer le cabinet N. AMAR Audit & Consulting "N2AC", représenté par M. Nawfal AMAR, en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de 3 années qui se termine à l'issue de l'assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2021. Le Commissaire aux comptes a fait connaître par avance à la société qu'il accepterait ce mandat."

→ Toutes les résolutions, de la première résolution à la sixième, ont été mises au vote et adoptées à l'unanimité. Les résultats du vote sont identiques pour chaque résolution et se présentent comme suit : Nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 1 178 296 actions représentant 70,14 % du capital social. Nombre total des votes valablement exprimés : 1 178 296. Ont voté pour : 1 178 296. Ont voté contre : 0. Se sont abstenus : 0.